

Formation Immobilier n° 1

Les acteurs et le marché de l'immobilier

DURÉE : 7 HEURES



PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation loi Alur

Thématique : Les acteurs et le marché de l'immobilier

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « Les marchés et acteurs de l'immobilier » se décompose en 6 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier ainsi que les différents marchés dans le domaine de l'immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur / tablette et d'une connexion internet.

Durée de la formation : Il est prévu une durée de 7 heures pour cette thématique.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Les moyens pédagogiques de déploiement de la formation se feront sur un enseignement en e-learning.

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à contact@orica.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil e-learning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

Dans le cadre d'une évaluation sommative et terminale, le contrôle des acquis portera sur un questionnaire, de 10 questions, à choix multiple (QCM). Cette évaluation impose une obligation de 70% de bonnes réponses afin de valider la formation.

Taux de réussite à la formation : Le taux de réussite à cette formation est de 100%.

Programme

1ÈRE PARTIE : LES ACTEURS DE L'IMMOBILIER

- 1.La vente immobilière
- 2.La gestion immobilière
- 3.La promotion immobilière et la construction
- 4.L'expertise
- 5.Les nouveaux acteurs du marché : les proptech

2ÈME PARTIE : LE MARCHÉ DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE

- 1.La notion de résidence principale et secondaire
- 2.Comprendre le marché immobilier des résidences principales
- 3.Comprendre le marché immobilier des résidences secondaires

3ÈME PARTIE : LE MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT LOCATIF

- 1.Définition
- 2.Comprendre le marché de l'investissement locatif
- 3.Tour d'horizon des dispositifs de défiscalisation

4ÈME PARTIE : LE MARCHÉ DU LOGEMENT SOCIAL

1. Les caractéristiques du logement social
2. Les chiffres du logement social en France
3. Les obligations des communes en matière de logement social
4. Les mesures de financement
5. Zoom sur la loi Elan et ses impacts sur le logement social

5ÈME PARTIE : LE MARCHÉ DE L'ENTRETIEN ET DE LA RÉNOVATION

1. Définitions
2. Le marché de l'entretien/rénovation
3. La notion de précarité énergétique
4. Les aides à la rénovation énergétique

6ÈME PARTIE : LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

1. Marché de l'immobilier : Bilan et perspectives
2. Les nouveautés pour l'année à venir

